

Rumex dans les herbages

Demande d'autorisation pour les herbicides sélectifs de surface

Types de prairies	Produits	Utilisation
Prairie temporaire 1 ^{ère} année	MCPB +Asulame	libre
Prairie temporaire 2 à 6 ans	Asulame ou Harmony	libre
Prairie permanente	Asulame ou Harmony	autorisation nécessaire si > 20% de la surface des prairie permanente sans SCE
Prairies extensives (SCE)	-	interdit
Prairie et pâturage d'estivage	Asulame ou Harmony	autorisation avec plan d'assainissement

Le traitement plante par plante ne nécessite pas d'autorisation

Gestion des herbages

La réussite de la lutte contre les rumex peut s'étendre sur plusieurs années et nécessite des traitements herbicides tout au long de la rotation. Cette réussite n'est garantie que si elle est intégrée dans une lutte préventive : éviter la mise à graine (faucher tôt), commencer la pâture tôt dans la saison, pâturer dans de bonnes conditions, éviter les trous dans les gazons (faucher à plus de 7 cm), ne pas mettre les graines de rumex sur le tas de fumier, maîtriser les apports de fumure azotée.

Application des herbicides

La meilleure efficacité du désherbage des rumex est obtenue lorsqu'ils sont au stade rosette, avant l'élongation de la tige. Ils doivent être en période de croissance active et avoir perdu leur couleur violacée. La température optimale se situe entre 16 et 22 degré C. Ne pas traiter en juillet et août, car les rumex montent très vite à graine, les produits n'ont pas le temps de descendre dans les racines et d'empêcher les repousses.

Si il y a **moins de 1 rumex par m²**, le traitement peut se faire **plante par plante** avec un appareil de traitement approprié, avec Ally Tabs (= le plus efficace), ASULAM ou Harmony. Les hormones sont autorisées, mais n'ont pas une bonne efficacité.

Si la **densité de rumex est trop élevée** le traitement se fait en pleine surface. Sur jeune prairie, après la première coupe, utiliser ASULAM à 3 l/ha. Sur prairie de plus de 1 an, utiliser ASULAM (4 l/ha) ou Harmony (30 g/ha).

Sur jeune semis de prairie, avant la première coupe d'utilisation, les jeunes rumex de 2 à 5 feuilles issus de graine peuvent être traités avec 4 l/ha de MCPB + 1 l/ha d'ASULAME dès que le trèfle présente 3 feuilles trifoliées.

Attention aux restrictions concernant la luzerne et les trèfles.

Résidus dans le miel

Si les pissenlits sont en fleur dans la parcelle, il est recommandé de traiter plante par plante ou d'attendre l'automne pour traiter, afin d'éviter les résidus d'herbicide dans le miel.